

Note Commerciale  
23.8.73

Relations économiques Suisse-Israël

Israël est le principal client de la Suisse au Proche-Orient. La balance commerciale présente en faveur de la Suisse un large excédent, qui s'est accru comme il suit au cours des dernières années :

	<u>en millions de francs</u>		
	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>	<u>Solde</u>
1969	74,4	154,8	+ 80,4
1970	80,5	156,1	+ 75,6
1971	85,4	172,8	+ 87,4
1972	99,6	205,5	+ 105,9

Biens importés :

agrumes frais	21,9 mio fr. = 22 %	des importations totales	
autres fruits, jus de fruits, légumes, fleurs	22,2 mio fr. = 22 %	"	"
diamants traités	28,0 mio fr. = 28 %	"	"
vêtements en cuir, bonneterie	6,9 mio fr. = 7 %	"	"

Biens exportés :

appareils électriques pour la téléphonie et la télégraphie	43,9 mio fr. = 21 %	des exportations totales	
machines (machines pour l'industrie textile, machines-outils pour le travail des métaux, moteurs électriques, générateurs etc.)	66,2 mio fr. = 32 %	"	"
produits chimiques et pharmaceutiques	26,8 mio fr. = 13 %	"	"
horlogerie	15,6 mio fr. = 7 %	"	"

Parmi les produits agricoles livrés par Israël, dont c'est la principale branche d'exportation, les légumes frais, fraises fraîches, avocats et fleurs sont venus s'ajouter aux produits traditionnels (agrumes frais, jus d'agrumes).

Il est difficile d'acquérir une vue d'ensemble du commerce des diamants : une grande partie des exportations enregistrées en Israël ne sont pas destinées à la consommation en Suisse.

La Suisse figure parmi les principaux partenaires commerciaux d'Israël, bien que les importations provenant de notre pays ne représentent que 3,4 % et les exportations 5,4 % des chiffres totaux. Derrière la CEE, les USA et la Grande-Bretagne, la Suisse occupe le 4<sup>e</sup> rang tant des fournisseurs que des clients d'Israël. En valeur, les échanges entre Israël et le Japon se situent à un niveau voisin de celui du commerce israélo-suisse.

Les principales exportations de la Suisse à destination d'Israël relèvent, depuis la fondation de cet Etat, des mêmes positions : pompes, moteurs, turbines et générateurs, instruments de mesures, caméras de vol, appareils interrupteurs pour la téléphonie et la télégraphie, machines pour l'industrie textile, produits antiparasitaires et colorants. La Suisse a apporté une contribution appréciable à la conception et à la réalisation des projets d'irrigation.

Plusieurs banques israéliennes ont fondé des filiales en Suisse. Inversément, les principales banques suisses ont désigné des instituts financiers israéliens comme leurs correspondants.

De nombreux contrats de licence ont été conclus par les industries des deux pays. C'est ainsi que des fabriques de compteurs d'eau, des câbleries et tréfileries, des fabriques de compteurs électriques travaillent en Israël sur la base de licences suisses.

Un rôle important dans les relations économiques mutuelles revient aussi au tourisme, qui a atteint un développement considérable, surtout en direction d'Israël.

- 3 -

Aucun problème n'affecte à l'heure actuelle nos relations commerciales avec Israël. Les autorités de ce pays n'ont pas auprès de nous de requêtes en souffrance. (Voir toutefois la notice séparée sur les préférences tarifaires).

Les deux pays sont membres à part entière du GATT, en conséquence de quoi leurs relations commerciales sont soumises aux règles de l'Accord général. Sur le plan bilatéral s'applique en outre le "Protocole du 14 décembre 1956 agréé entre la Confédération suisse et l'Etat d'Israël relatif aux échanges commerciaux entre les deux pays", qui est conçu en termes généraux.

Israël s'efforce actuellement d'améliorer son accès au marché de la CEE. Dépourvu de débouchés naturels pour sa production industrielle et ses prestations de services, entouré de pays hostile, Israël est contraint d'écouler ses produits sur des marchés parfois très éloignés, où il est handicapé d'emblée par le coût élevé des transports. Les autorités israéliennes espèrent que l'élargissement du marché commun ne portera pas préjudice à la position de leur pays en Europe. Certes, la CEE des Six avait accepté le 1er octobre 1970 déjà de conclure avec Israël un accord de préférences tarifaires, mais celui-ci n'a pas répondu à tous les espoirs et intérêts israéliens. L'objectif initial, à savoir l'association, voire même l'entrée d'Israël dans la CEE est apparu irréalizable au cours des pourparlers qui sont en cours entre des représentants de la Commission de la CEE et le gouvernement israélien. Israël appuie la proposition de la CEE visant à créer une zone de libre-échange méditerranéenne. Il est prêt pour sa part à réexaminer sa politique de protection douanière et à activer la démobilitation tarifaire. L'élargissement de la CEE à neuf membres a fait monter la part des exportations israéliennes vers les pays de la Communauté de 26 pour-cent à 36,5 pour-cent et celle des importations de 34,3 pour-cent à 53,3 pour-cent. Les exportations de produits agricoles à destination de la CEE ont passé de 39 pour-cent à 66 pour-cent. Le lourd déficit de la balance commerciale d'Israël avec la CEE - 615,3 millions de

- 4 -

dollars en 1972 - a incité les négociateurs israéliens à approuver le principe d'une zone de libre-échange.

Il est évident que les efforts israéliens en faveur d'une interdépendance préférentielle avec la CEE font courir aux exportations suisses le danger d'être désavantagées à l'entrée en Israël par rapport à la CEE. De par l'accord de préférences tarifaires du 1er octobre 1970, la Suisse est déjà victime aujourd'hui d'une certaine discrimination commerciale. Vu l'excédent considérable de notre balance commerciale avec ce pays, il nous serait cependant difficile d'invoquer des répercussions préjudiciables sur notre économie. La situation pourrait s'aggraver pour nous si Israël devait conclure un accord de libre-échange avec la CEE. Toutefois, du fait qu'Israël ne pourra renoncer que progressivement à sa politique de protection de sa jeune production industrielle, il n'y a pas lieu de craindre que les événements se précipitent. (Entre-temps auront lieu les nouvelles négociations multilatérales du GATT).

Au cours des négociations CEE-Israël, on a appris que la CEE désirait accomplir le passage à la franchise douanière entre 1977 et 1980. Israël souhaite même obtenir une période transitoire encore plus longue afin de sauvegarder les intérêts de son industrie.

23.8.1973

Krl